



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Procès-verbal (PV) de la séance du 23 février 2012 à 20h15, à la Grande Salle

Présidence : Mme Helene Pinto
Secrétaire du conseil communal : Mme Isabelle Gaillard

44 membres présents à l'appel. (+ 1 arrivée en début de séance)

Excusé-e-s : Mmes A.-F. Bernet, A. Decoppet, MM. G. De Pierri, Ph. Dumoulin,
Mmes C. Gygi, M. Hirt, Ch. Juillerat, MM. J.-M. Mayor, R. Mettraux,
E. Monsutti, O. Rodondi, A. Rollo, Ch. Stutz, Mme C. Touati

Absente : Mme V. Rodondi

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

1. Appel
Acceptation de l'ordre du jour
Acceptation du procès-verbal du 1er décembre 2011
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Communications de la commission consultative d'urbanisme (CCU)
5. Communications de la commission consultative des affaires régionales (CCAR)
6. Préavis 01/2012
Maison Pasche : demande de crédit de rénovation et de transformation
7. Préavis 02/2012
Bâtiment de l'Auberge communale : demande de crédit de rénovation et de transformation
8. Divers et propositions individuelles

Points de l'ordre du jour

1. Procès-verbal du 1^{er} décembre 2011

Le PV du 1^{er} décembre 2011 est accepté à la majorité (moins 2 abstentions).

2. Communications du Bureau du Conseil

Elections cantonales et votations fédérales du 11 mars 2012 : Toutes les communes du canton de Vaud ont été invitées à faire un test en commun sur le programme utilisé par le canton, le Votelec, mardi passé. 190 communes y ont joué le jeu et ont participé, dont bien entendu la commune de Belmont par le biais de votre secrétaire du Conseil communal Isabelle Gaillard. Merci.

Il paraît que tout c'est très bien passé. Nous pouvons donc affronter avec sérénité la journée marathon du 11 mars. Le bureau a déjà convoqué une 30^{ème} de personnes pour accomplir ces tâches, elles sont remerciées d'avance pour leur engagement.

3. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexe)

4. Communications de la commission consultative d'urbanisme (CCU)

Pas de communications.

Communications de la commission consultative des affaires régionales (CCAR) Cf annexé.

5. Préavis municipal N° 01/2012 Maison Pasche : demande de crédit de rénovation et de transformation

- **M. J.-P. Bolay**, Président de la Commission des finances fait lecture du rapport
- **M. R. Uldry**, membre de la Commission technique fait lecture du rapport

M. D. Delaplace souhaite s'exprimer avant le début des débats concernant les deux suggestions formulées par la Commission des finances :

« Dans son exposé, M. J.-P. Bolay a demandé que la commission d'étude (de suivi) soit nommée pour définir l'avenir de la maison Pasche et qu'elle devienne une commission de suivi de chantier, comme cela se fait habituellement. La Municipalité suivra cette proposition.

En ce qui concerne le placement d'une webcam sur le site pour donner à la population le suivi de l'avancée des travaux : ceci entre en contradiction avec la protection de la sphère privée. D'autre part, cet outil est en principe utilisé dans des circonstances qui ne permettent pas de reconnaître les gens, ce qui ne serait manifestement pas le cas ici. La Municipalité propose de remplacer cette suggestion par une image hebdomadaire qui serait introduite sur le site internet de Belmont. »

M. J.-P. Bolay trouve cette solution parfaite.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. J.-Cl. Favre souhaite revenir sur la préservation du patrimoine qui a été mis en avance dans le préavis, c'est-à-dire de conserver l'aspect de la maison Pasche.

Par rapport aux photos ajoutées dans le document rédigé par Mme C. Schiesser (p. 6 par ex.), la façade va changer complètement (escaliers, balcon, etc.). M. Favre a le sentiment que cette volonté de préserver la maison Pasche ne sera pas conservée. Idem à la p. 3 du même document, qui relève la volonté de conserver la Grande Salle, mais sur le fond, les modifications apportent un changement complètement différent, lequel semble très moderne. Il est difficile de constater ce que cela va donner. Est-ce bien les changements que nous voulons apporter à la maison Pasche ? Monsieur Favre relève que le mélange entre l'ancien et le moderne n'est pas toujours forcément judicieux.

M. D. Delaplace : dans l'aspect préservation qui est évoqué par la Municipalité c'est surtout la façade côté future place du village qui, selon les dires de l'architecte, représente un intérêt historique. Dans le préavis, il est mentionné que le côté moins intéressant (à l'arrière) subira une modification beaucoup plus énergique.

M. J.-Cl. Favre est partiellement satisfait, mais remarque qu'au regard des plans, sans avoir une maquette, il est difficile de se faire une idée de ce que cela va représenter.

M. D. Delaplace pense qu'il y a peut-être aussi un élément qu'il aurait lieu de considérer dans cette réflexion et la Municipalité l'a fait, c'est l'état du bâtiment: être rasé et reconstruit (faux vieux) et là nous pensons très clairement que le milieu de notre village ne mérite pas du faux vieux.

M. J.-Cl. Favre s'interroge sur le montant de CHF 55'000.-- correspondant à des autorisations de taxes communales. Dans ce contexte-là, les taxes communales ne pourraient-elles pas être évitées ?

M. G. Muheim : il s'agit d'un patrimoine financier. Prenons pour exemple un cas de figure où il n'y aurait pas besoin de faire des rabattements de loyer et que le prix de base permettrait à des gens de rentrer sans rabattement de loyer. Ce n'est pas au contribuable de Belmont ne payer ne serait-ce que CHF 50'000.-- pour abaisser le loyer d'un patrimoine financier. La Commune est traitée comme le particulier.

Dans le cas d'un patrimoine administratif (bâtiment de l'administration, futur collège) la réflexion est fondamentalement différente.

Intervention par un avertissement de **M. A. Trumic** concernant les plans de ces appartements et de leurs futures utilisations. Ce sont des logements sociaux. Par définition, les habitants seront des personnes âgées. Les architectes ont imaginé des duplex avec une échelle entre les étages. C'est dangereux. Dans des logements sociaux, soit il y a une solution pour le rez-de-chaussée qui est réservé aux personnes âgées, soit s'il y a des échelles, les communes doivent financer une sorte « d'ascenseur-siège », qui coûte beaucoup, mais qui permet aux personnes d'un certain âge d'accéder à l'étage supérieur de leur appartement. Tomber dans les escaliers peut avoir des conséquences très graves.

M. D. Delaplace répond que malgré le vocable de « logements sociaux », la décision municipale reste réservée. Ces appartements ne seront pas forcément dévolus à des personnes âgées. D'autres catégories sociales peuvent être concernées ; par exemple une maman et son enfant, temporairement dans une situation difficile.

La mezzanine permettrait alors à cette maman (et non à un couple âgé) d'avoir son intimité, le haut du logement étant utilisé pour l'enfant. C'est l'idée qui est défendue par les architectes pour les appartements en duplex.

Cette remarque n'est pas valable pour les appartements du rez, où il est tenu compte des problèmes de mobilité évoqués par M. Trumic.

Vote : Ce préavis est accepté à la majorité (1 non, 3 abstentions)

5. Préavis municipal N° 02/2012 Bâtiment de l'Auberge communale : demande de crédit de rénovation et de transformation

- **M. J.-M. Pasche**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport
- **M. J.-P. Vallotton**, membre de la Commission technique fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. J.-P. Chapalay constate que dans le rapport de la Commission technique, il est précisé que le rapport de la CCU est joint. Si ce rapport n'est pas trop long, serait-il possible d'en donner lecture ? Et d'autre part, le représentant de la CCU n'a pas signé le rapport.

M. M.-E. Favre (Président de la CCU) prend la parole et précise que, M. G. De Pierri ayant été en déplacement professionnel sur plusieurs semaines et absent ce soir (excusé), il n'a effectivement pas pu signer le rapport. Toutefois, le nouveau règlement prévoit que le rapport de la CCU soit relaté (intégré) dans le rapport de la Commission technique. L'essentiel a été synthétisé en quelques lignes et est à disposition après le conseil.

M. R. Uldry revient sur le 3e paragraphe/page 3 du rapport de la Commission des finances: concernant les 2 Mio demandés pour cette rénovation de bâtiment, le prix des appartements supplémentaires envisagés dans les surcombles est-il compris?

M. J.-M. Pasche confirme que le montant prévu ne tient pas compte des appartements supplémentaires. Cela doit préalablement faire l'objet d'une modification d'un règlement, avant de pouvoir passer à la réalisation. Pour le moment, nous en sommes encore très loin.

M. D. Delaplace : Dans cette démarche qui est soumise, le souci de la Municipalité est toujours de prendre des mesures qui ne vont pas hypothéquer l'avenir ou créer des contraintes à l'avenir. La construction de logements supplémentaire est envisagée, mais le cheminement actuellement prévu dans le bâtiment ne devra pas pénaliser cette future étape. C'est le but qui est poursuivi dans cet objet de rénovation.

Ceci ne génère pas de coûts préventifs. Les façades sont faites globalement. Ce bâtiment souffre, de manière récurrente, de problème d'humidité qui survient par capillarité. Deux phases vont être faites : 1. le remplacement des fenêtres (la Commission technique l'a mentionné dans leur rapport), ce qui fera faire une économie d'énergie. 2. Le règlement du problème de capillarité, ceci au moment du ravalement des façades extérieures.

M. R. Uldry remercie pour ces précisions, mais s'inquiète sur le fait qu'étant donné que les façades vont être ravalées, celles-ci ne devront pas à nouveau être refaites dans cinq, six ans ou plus, quand les appartements (surcombles) vont être réalisés. (trous dans les façades)

M. D. Delaplace rassure M. Uldry qu'il n'y aura pas de trous

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

M. G. Muheim tient à remercier sincèrement l'assemblée pour les votes de ce soir. Des choses exceptionnelles ont été faites pour notre communauté villageoise. Il a reçu plusieurs téléphones d'anciens conseillers qui ont renoncé à venir à la séance de peur d'avoir à « bouillonner » dans le public. Et bien, ils pourront regretter de ne pas être venus, mais peut-être seront-ils là à l'inauguration.

7. Divers et propositions individuelles

M. L. Ciompi revient à nouveau sur la problématique de la mobilité (transports) dans la commune, principalement le soir (évoqué à plusieurs reprises lors de ces dernières séances); ainsi que du chemin qui mène au Trois-chasseurs, lequel n'est pas signalé (indication), et du buisson à la Rte d'Arnier (bâtiment de la poste) qui a repoussé depuis son intervention en 2011.

M. D. Delaplace répond sur les deux premiers points. Concernant la bifurcation rte de la Louche- rte d'Oron, une attention particulière est portée et le nécessaire va être fait rapidement. Quant au buisson (qui a été le premier acte de M. Delaplace en tant que Municipal), il promet que celui-ci va être régularisé.

M. G. Muheim répond sur le premier point de M. L. Ciompi, soit la problématique des transports. Il précise qu'il participe à dix séances du conseil d'administration des TL par année, et intervient sur ce sujet régulièrement. « Les TL sont un immense paquebot avec des commandants à la barre, principalement des financiers qui ont le souci de ne pas le faire chavirer ». Sur le chiffre d'affaires des TL (CHF 140 Mio), il y a CHF 90 Mio de subventions publiques. *(Après contrôle, les chiffres sont de 170, respectivement 100 Mio pour 2010)*. Exprimé différemment, le prix du billet couvre à peine le tiers de la charge réelle. Chaque fois qu'une commune vient avec un nouveau projet, la première question posée est : comment est-il financé ? Pour l'instant, il est exclu que le canton participe, sous quelque forme que ce soit, à une augmentation du coût des transports dans les régions urbaines, sauf en cas de création de nouvelles lignes, si ces dernières atteignent très rapidement un taux d'utilisateur suffisant du trafic régional, représentant le 20 %. Pour le

trafic urbain, 30 et 40 %. En dehors de cela les responsables n'entrent pas en matière. La commune de Belmont peut le faire mais ne peut pas financer une ligne de l'ordre de CHF 700'000.-- à CHF 800'000.-- de déficit par année en complément de CHF 400'000.-- à CHF 500'000.--, qu'elle paie aujourd'hui. Actuellement, nous participons modestement au coût réel des lignes qui nous desservent. La direction des TL s'est engagée à modifier le périmètre d'action du taxi bus de façon à ce que depuis Valvert, ligne avec fortes dessertes, il soit possible d'utiliser le taxi bus, en le réservant à des heures précises. Cela offrirait une possibilité de cadence d'une vingtaine de minutes d'attente, au max., ceci en sachant que l'arrêt de Valvert possède déjà une station d'arrêt de taxi. La commune de Belmont, avec beaucoup d'instances, a redynamisé tous les dossiers depuis une année et demie et après une séance, il y a quelques semaines, avec les 4 – 5^{ème} répondants (cela fait depuis 1982 qu'à phase régulière les municipalités ont des objets importants, que des études sont lancées et qu'au moment de passer à la réalisation, les financiers des autres communes sont aux abonnés absents) des transports publics pour la mise en place d'un nouveau système plus efficace. S'agissant de la ligne 66, c'est la Confédération qui paie le 67 % env. du déficit. Pour modifier la cadence de la ligne 66, il faut que cette ligne sorte du trafic payé par la Confédération à 67 % de déficit (soit CHF 850'000.--/an) et qu'elle rentre dans le trafic urbain, ce qui engendrerait la perte de la subvention fédérale. Imaginez comment négocier cela avec les autres qui devront payer, à savoir le canton et les communes. Nous travaillons, nous réactivons la ligne à travers Burennoz. Nous avons reconstitué des dossiers, et allons les déposer tout prochainement (env. 1 mois et demi) aux transports publics lausannois, ceci de façon très officielle. C'est un dossier complet par rapport à cette ligne. Sur bientôt 30 ans de travail, parce qu'à Belmont nous avons tout gardé. Pour montrer les promesses, les études qui ont été faites, et je sais déjà ce qui va nous opposer, c'est que Burennoz n'a pas la bonne largeur pour faire circuler les grands convois. Nous avons déjà répondu que le Burennoz a servi pendant le glissement de la Chandelard en 1983, quand on ne pouvait plus rallier Chailly à Belmont autrement que par le chemin du stand et les bus TL n'avait pas d'autres choix que de passer à cet endroit. Les TL ont un problème par rapport à leurs véhicules, cela sous-entend qu'il faut en acheter des plus petits dans un programme d'achat, entre CHF 400'000.-- et CHF 800'000.-- selon le mode de traction. Dans un article paru dans le journal du 22 février 2012, à Lausanne il a été mis en place des petits bus à Maillefer, entre Aloys-Fauquex et la Blecherette, ce qui est absolument impossible est arrivé à Lausanne. M. Muheim, membre du Conseil d'administration des TL, rappelle très clairement que ce qui est possible pour Lausanne peut l'être aussi pour Belmont.

M. L. Ciompi est très heureux d'apprendre que tout est mis en œuvre pour faire le possible. Mais concernant le taxi bus à Valvert, il relève cependant qu'après trois essais le soir, qui ne sont pas significatifs pour des statistiques, cela n'a jamais fonctionné. Soit c'est déjà fini, soit cela n'existe plus ou encore déjà parti. Mais le fait de devoir réserver 30 min. voire 2 heures avant, cela ne marche pas dans la vie réelle. Il suggère que le taxibus soit stationnés là à certaines heures pour qu'il puisse servir au remplissage de ces grands vides. Il propose à ce que les bus 66 et 47 soient coordonnés.

M. G. Muheim ces deux lignes sont ensemble la journée, mais séparées le soir. Une ligne qui part de St.-François pour aller à Grandvaux (66) et une ligne qui part du port de Pully qui vient à Belmont- Blessoney (47). En journée, le 47 fait un bout du trajet du 66 (jusqu'au Signal de Grandvaux). La coordination se fait, mais en journée. Vous avez un bus toutes les 20 min. à Belmont, parce que le 66 fonctionne à un moment donné une fois sur trois. Parce que le 66 ne peut pas avoir plus d'une course par heure pour être finançable pour la Confédération. Ce sont les règles. On ne peut pas leur demander de faire cette coordination, car c'est l'ensemble de la ligne qui est concerné. S'agissant du taxi bus, si cela ne fonctionne pas, faite le savoir, écrivez au TL. La police des taxibus, c'est l'usager.

Mme C. Gachet-Negro a été interpellée par deux résidents de Belmont concernant la haie du cimetière qui est basse; ces personnes s'étant trouvées empruntées face à des familles

qui se recueillaient. Mme Gachet demande s'il est envisageable de poser une haie un peu plus haute pour préserver l'intimité des familles, ou est-ce temporaire et est-il prévu quelque chose d'autre ?

M. D. Delaplace : la haie existante en thuyas a dû être arrachée parce qu'elle était malade. C'était la seule alternative que nous avons. Nous avons profité de ce changement pour remplacer le treillis, qui empêchait le personnel des espaces verts de travailler avec des machines électriques, par des fils (3 fils). Il y a une conjonction de phénomène qui a peut-être amené ce constat. Il est tenu compte du côté particulier du lieu dans l'élaboration du jardin du souvenir, qui est actuellement en construction, où on attend de mettre un banc, un arbre, de manière à ce que les gens puissent se recueillir le mieux possible. Il faudra laisser la nature faire son travail, mais cette situation ne va pas changer dans les prochaines semaines.

La prochaine séance est fixée au 3 mai 2012 à 20h15 à la Grande Salle

La séance est levée à 21h55

Belmont, le 5 mars 2012

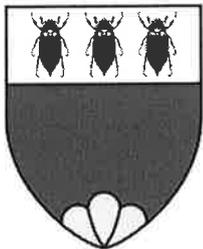
Helene Pinto

Présidente



Isabelle Gaillard

Secrétaire



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 23 février 2012

Gustave Muheim

Administration générale, Finances, Personnel, TL, Délégué aux affaires Lausanne Région

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous apporter le très cordial salut de votre Municipalité et d'excuser l'absence de notre secrétaire municipale, Mlle Fogozy, qui ayant subi une petite intervention au pied doit donc un peu le lever !

S'il est pour le moins tardif de vous souhaiter « Bonne Année » à titre individuel, permettez-moi néanmoins de le faire pour notre Communauté villageoise. En effet, 2012 sera, si vous le voulez bien, une année à marquer d'une pierre blanche dans l'évolution de notre vie villageoise. Ce soir, c'est vous qui déciderez d'écrire ou non, la suite de la très longue, mais belle histoire de la Maison Pasche en lui offrant une nouvelle vie. Vous allez aussi vous déterminer sur l'avenir de notre Auberge communale, dont l'inscription dans notre identité communautaire mérite d'être confirmée. Et, cerise sur le gâteau, nous avons rendez-vous le 3 mai pour agrandir la « maison du savoir de nos enfants ». Enfin, nous vous réservons aussi cette année une « histoire d'eau », pour réhabiliter nos trois fontaines historiques.

Notre collègue et votre Municipale, Catherine Schiesser, s'est saisie de sa « plus belle plume », un clavier en l'occurrence, pour vous faire voyager au cœur de notre Cité, ces derniers siècles mais surtout ces cinquante dernières années. Le document produit ne se réfère qu'à des faits relevant d'écrits ; bravo Catherine. Les anciens parmi nous pourraient vous en dire encore d'avantage, pour encore mieux écrire l'Histoire, votre Histoire, notre Histoire. Mais laissons à celles et ceux qui nous suivront un peu d'ouvrage ; ils y mettront aussi tout leur cœur, j'en suis persuadé.

Manque dans les documents, que vous avez reçus pour la séance de ce soir, un élément relatif au parking du Blessoney. S'il manque, ce n'est pas par omission, mais tout simplement que sa matérialisation a eu lieu mardi 21 février dernier. Nous avons signé les plans relatifs au transfert, sur notre domaine public, de la partie de la parcelle propriété de la Confédération, qui domine l'autoroute et sur laquelle nous avons reçu l'autorisation de construire, à bien-plaire, l'actuel parking du Blessoney. Ce transfert est gratuit pour notre collectivité et nous pourrions donc compléter, le moment venu, les places de parcs existantes. Ce n'est pas la lune, mais c'est un petit pas en faveur des automobilistes qui deviennent piétons une fois qu'ils ont trouvé à se parquer, et c'est un grand pas en faveur du projet de restitution de la place du Village à ses habitants, quand ils voudront l'animer.

Je conclurai ici par un immense merci à notre chef de service Dominique Gamboni, pour son engagement, que dis-je, son opiniâtreté à faire avancer techniquement les deux dossiers que vous traitez ce soir. Merci aussi à notre benjamin Daniel Delaplace, dont les mémoires se souviendront de cette « entrée en matière » dans son costume de Conseiller municipal.

Daniel Delaplace

Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux - PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])

ASSOCIATION « SECURITE EST LAUSANNOIS »

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble du personnel du Corps de Police de l'Association a prêté serment le 26 janvier 2012 à Paudex, devant le Comité directeur, en présence des membres du Conseil intercommunal.

De nombreux représentants des autorités et des différents corps sécuritaires du canton ont honoré cette cérémonie de leur présence.

Grâce à l'appui de l'administration de Pully et à l'engagement du personnel concerné, le passage de la police intercommunale à celle de l'Association s'est fait avec efficacité et sans conséquences négatives quant à la présence des policiers sur le terrain.

Cet effort se poursuit notamment au niveau de la formation. Notre corps de police se prépare à remplir les nouvelles tâches qui lui sont progressivement confiées par le Canton. En matière judiciaire, s'il a maintenant la compétence de recevoir les plaintes, son action va s'étendre à l'établissement des constats de vols par effraction.

S'il est conscient que ce nouveau statut lui confère de nouvelles responsabilités, le commandement et le personnel ont tous mis en œuvre pour répondre aux besoins de la population.

Chantal Dupertuis

Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles

Ecoles Extension du collège 3^{ème} étape.

La Municipalité vous invite à participer à la présentation des plans de la future extension du collège, avec la présence des architectes, le jeudi 26 avril au bâtiment administratif. Une présentation aura lieu à 18 heures et une autre à 20 heures. Le préavis sera quant à lui présenté lors de la séance de votre conseil du jeudi 3 mai. Un courrier vous sera adressé prochainement.

Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Pas de communications

Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes

Temple

Souvenez-vous, lors du Conseil communal du 25 août de l'année dernière, je vous avais informés sur la procédure que la Municipalité avait décidé de suivre avant de commencer les travaux pour le remplacement des radiateurs sous les bancs du Temple, ceci suite à la révision de la loi sur l'énergie.

En effet, suite à la visite d'un technicien en chauffage et au vu des travaux lourds à exécuter pour remplacer le chauffage électrique par un autre système, la Municipalité avait décidé de requérir du Service des monuments et des sites, son avis sur les travaux que ce service accepterait de voir exécutés sur notre temple.

A cette date-là, soit un mois après notre demande, nous étions en attente de leur réponse. Après quelques rappels de notre part, le 10 janvier 2012, enfin..., notre interlocutrice du service cantonal s'est

déplacée in situ. Suite à une nouvelle visite, il a été convenu qu'un petit mandat d'étude pour un changement du système de chauffage serait financé par le canton.

Etant donné que nous avons déjà reçu une offre pour cette étape, nous avons demandé à ce qu'elle soit donnée à notre technicien, d'autant plus que celui-ci est enfant de Belmont. Ceci a été accepté et nous sommes désormais dans l'attente du résultat de cette étude.

Document « Réflexions municipales sur l'aménagement de la place historique du Coin d'En Haut »

Suite à l'envoi de ce document, j'ai reçu quelques compléments d'information sur le chapitre de la parcelle communale privée N° 261 (actuel parking derrière le Temple), par votre collègue conseiller communal, M. Chapalay. Celui-ci en connaît parfaitement l'historique puisqu'il est non seulement au Conseil général puis communal depuis des années, avec 2 interruptions de son mandat pour raison de domicile puis professionnel, mais c'est aussi un enfant du village et le propriétaire de la parcelle se trouvant juste derrière le parking.

Outre des précisions sur le déroulement de certaines décisions du Conseil communal, il m'a signalé une correction que je porte à votre connaissance.

En 1961, ce n'est pas le crédit d'achat de la parcelle N° 391 qui avait été voté, mais celui de la parcelle N° 390. Dès lors, je vous prie de bien vouloir accepter mes excuses pour cette erreur et de modifier votre document (page 14, 3^{ème} ligne).



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

PALM 2^{ème} génération ou PALM 2012

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La CCAR représentée par Mme Claudine Gygi, MM. Daniel Kupper et Jean-Charles Bartolacelli a assisté à la 9^{ème} Conférence d'agglomération Lausanne-Morges qui s'est tenue le 21 février 2012 au Théâtre de Beausobre à Morges portant sur le PALM 2^{ème} génération.

Comme vous avez pu le lire sur la Newsletter qui vous a été adressé par Mlle Fogoz, cette conférence a remporté un vif succès auprès des 27 communes dans le périmètre du PALM et ce sont plus de 750 élus communaux qui se sont déplacés pour l'occasion.

Les thèmes abordés se rapportaient à la Mobilité; l'Urbanisation; les Espaces Verts; les Financements et l'importance des communes dans ce vaste projet.

Ces thèmes nous ont été présentés par plusieurs orateurs, à savoir :

- Mme Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du département territorial ARE
- Mme Béatrice Mettraux, Conseillère d'Etat, cheffe du département de l'intérieur
- M. François Marthaler, Conseiller d'Etat, chef du département des infrastructures
- Mme Nuria Gorrite, Syndic de Morges, députée au Grand Conseil et membre du COPIL

La prochaine échéance à venir, c'est le dépôt des projets à la Confédération en juin 2012, puis à la fin de l'année examen des dossiers et enfin libération des fonds pour 2014.

La réalisation sur le terrain se fera entre 2015 et 2018 pour le PALM 2^{ème} génération.

Nous avons pu également voir sur les différents stands présentés, les dernières réalisations importantes et novatrices sur la mobilité, l'urbanisation et le réseau vert à l'horizon 2020.

Comme cela a été dit aux participants, le projet PALM fait des envieux non seulement à l'intérieur du canton, mais également chez nos autres voisins romands.

Dès lors, c'est à juste titre que depuis la présentation du PALM 2007, ce projet a été qualifié non pas de bon, mais d'excellent sur l'ensemble des dossiers déposés auprès de la Confédération, ce qui est de bon augure pour le PALM 2012.

C'est ainsi, comme le démontre la présence de nombreux d'élus venus assister à cette conférence, l'importance de ce magnifique projet pour les communes partenaires et le canton.

Voilà Mesdames, Messieurs les Conseillers, comme je vous l'avais déjà dit l'année passé lors du conseil du 1^{er} décembre 2011, je vous recommande vivement d'aller assister à l'une de ces conférences.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas la journée du samedi 2 juin 2012. Une information suivra.

Belmont, le 23 février 2012

Pour la CCAR :

J-C. Bartolacelli, président